

DEPARTEMENT

CHER

DES DECISIONS DU MAIRE
agissant par délégation du conseil municipal
(art. 2212-22 du Code général des collectivités territoriales)

COMMUNE DE BELLEVILLE-SUR-LOIRE

Décision n° 2023/04

SERVICE TECHNIQUE – MARCHÉ DE FOURNITURE

Monsieur le Maire de la commune de Belleville-sur-Loire,

Vu la nécessité d'acquérir un camion équipé d'un bras afin de pouvoir transporter les bennes à déchets pour de multiples usages,

Vu la proposition de l'UGAP située à CARQUEFOU pour un camion IVECO Daily 7T + 1 bras Guima Palfinger PHT05SLD pour un montant de 82.979,09 € HT,

Décide d'accepter cette proposition et subdélègue la signature du marché à Monsieur Denis BOUSSARD, adjoint délégué au service technique, en vertu de ses délégations.

Fait à Belleville-sur-Loire, le 24/04/2023
Le Maire, Bruno VAN DER PUTTEN

